

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 15 décembre 2010

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2010
- Rétrocession de bâtiments par HAMARIS sur Froncles (rapport n°2010.12.B.01)
- Attribution subventions opération façades (rapport n°2010.12.III.01)
- Autorisation marché de travaux toiture du donjon de Vignory (rapport n°2010.12.IV.01)
- Signature contrat enfance jeunesse CAF et délégation de service public (rapport n°2010.12.V.01)
- Convention de groupement de commande micro-crèche à Soncourt sur Marne (rapport n°2010.12.0V.02)
- Adhésion de la commune de MENNOUVEAUX au SMICTOM Centre Haute-Marne (rapport n°2010.12.VI.01)
- Fixation des tarifs redevance ordures ménagères 2011 (rapport n°2010.12.VI.02)
- Questions diverses

Le 15 décembre 2010 à 20h00, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Viéville, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, MM : BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LAHOREAU Jean-Eric, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLANCHOT Robert à M. MAILLOT Denis,

Excusé(s) : Mmes : DORE Marie-Thérèse, WYSOCKI Annie, MM : GIRARDOT Daniel, KIHM Jean-Paul, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, VALLOT Gilbert

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2010**

Aucune remarque n'étant apporté au procès-verbal de la séance du 19 octobre 2010, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

▪ **Rétrocession de bâtiments par HAMARIS sur Froncles (rapport n°2010.12.B.01)**

Le Président indique qu'il a été saisi par HAMARIS et la commune de Froncles concernant un projet de rétrocession de bâtiments situés en face de l'école primaire de Froncles.

Les bâtiments datant d'une trentaine d'années sont sains mais nécessiteraient par HAMARIS un investissement conséquent pour des remises aux normes notamment en matière de maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire de Froncles confirme toutefois que ces bâtiments pourraient être réhabilités pour du collectif et l'installation dans les années à venir d'une micro-crèche, d'une médiathèque ou des activités enfance-jeunesse, dont les compétences relèvent toutes de la communauté de communes. Ainsi, le conseil municipal de Froncles propose une rétrocession gratuite directe par HAMARIS, à la communauté de communes.

Monsieur Maillot ajoute qu'il ne s'agit pas d'un projet pour 2011 mais plutôt de profiter d'opportunités pour une prévision sur le long terme.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Attribution subventions opération façades (rapport n°2010.12.III.01)

Le Président fait part à l'assemblée que la commission façades propose l'attribution de subventions dans le cadre du financement des travaux "façades".

Après avoir entendu le compte-rendu de la commission, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'attribuer des subventions à des particuliers, telles qu'elles sont proposées par la commission façades.

▪ **Autorisation marché de travaux toiture du donjon de Vignory (rapport n°2010.12.IV.01)**

Le Président informe que les travaux du donjon de Vignory, réalisés au travers du chantier d'insertion, seront terminés pour mai 2011. Lors d'une précédente assemblée, le conseil de communauté a approuvé la poursuite des travaux et la protection du donjon par la réalisation d'une toiture.

Un dossier de subvention a été déposé pour un financement à hauteur de 85 %.

S'agissant de lancer le marché de travaux correspondant, le Président sollicite l'accord du conseil communautaire. Celui-ci après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * d'autoriser la réalisation de la toiture du donjon de Vignory pour un montant estimé à 332 800 € HT
- * d'autoriser le Président à déposer toutes demandes administratives liées à cette affaire (autorisations de travaux, assurances...)
- * d'autoriser le Président à signer toutes pièces se rapportant à la passation, l'exécution et le paiement d'un marché de travaux se rapportant à ce dossier.

▪ **Signature contrat enfance jeunesse CAF et délégation de service public (rapport n°2010.12.V.01)**

Le Président informe que le contrat enfance jeunesse est finalisé avec la CAF. Il rappelle que ce contrat est signé pour une période de 4 ans et concerne les années de 2010 à 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de contractualiser avec la CAF concernant les activités enfance-jeunesse listées dans ledit contrat.

Il autorise le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

D'autre part, il appartient également au conseil de communauté de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public pour l'organisation des accueils de loisirs sans hébergements sur le territoire de la communauté de communes.

1 - Principe de la délégation

Les accueils de loisirs sans hébergements organisés sur les sites de Bologne Froncles et le SIVOM les Colchiques, seront confiés à un délégataire dont la rémunération sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire devra produire les éléments permettant à la communauté de communes de s'assurer de la qualité du service rendu et d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

2 - Les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire

Le prestataire assurera des accueils de loisirs sans hébergement durant la période scolaire et hors période scolaire, ainsi que la coordination technique du contrat enfance-jeunesse.

Des locaux seront mis à disposition du délégataire afin d'assurer la mission confiée, pour la durée du contrat de DSP.

3 - La procédure de Délégation de Service Public

La procédure de délégation de service public sera passée selon la forme simplifiée et respectera les dispositions de l'article L1411-2 sur la durée de la délégation. Une publicité précisant les modalités de présentation des offres mentionnera les caractéristiques essentielles de la convention envisagée, notamment son objet et sa nature selon l'article R.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. A l'issue de cette procédure, le Président soumettra à l'approbation du conseil communautaire, le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la Délégation de service public pour l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement sur le territoire de la communauté de communes ainsi que la coordination technique du contrat enfance jeunesse.
- Autorise le Président à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de service public.

▪ **Convention de groupement de commande micro-crèche à Soncourt sur Marne (rapport n°2010.12.OV.02)**

Le Président rappelle qu'il a été décidé lors de la dernière séance d'autoriser la construction d'une micro-crèche à l'école de Soncourt-Sur-Marne. Afin de profiter de l'opportunité de la rénovation de la maternelle par le SIVOM les Colchiques, pour mutualiser les coûts, le Président propose de signer une convention avec le SIVOM.

Cette convention porte sur un groupement de commandes définissant la participation de chaque collectivité au niveau de la maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux et fournitures... La maîtrise d'ouvrage reste de la compétence du SIVOM les Colchiques pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité ce groupement de commande et autorise le président à signer ladite convention se rapportant à cette affaire.

▪ **Adhésion de la commune de MENNOUVEAUX au SMICTOM Centre Haute-Marne (rapport n°2010.12.VI.01)**

Le Président informe que la commune de MENNOUVEAUX souhaite adhérer au SMICTOM Centre Haute-Marne. S'agissant d'une modification du périmètre de ce syndicat, chaque collectivité membre doit se prononcer sur cette adhésion. Il soumet cette proposition au conseil de communauté qu'il l'accepte à l'unanimité.

▪ **Fixation des tarifs redevance ordures ménagères 2011 (rapport n°2010.12.VI.02)**

Monsieur le Président informe l'assemblée des montants des participations aux SMICTOM Centre Haute-Marne et SMICTOM Nord Haute-Marne pour l'année 2011.

Compte-tenu de ces montants, il convient de fixer les tarifs de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2011.

Un bilan financier concernant l'année 2010 est transmis aux délégués communautaires. Le Président indique toutefois que la réussite de cette redevance tient au fait que les communes font bien remonter l'information à la communauté de communes concernant les départs et les arrivées des habitants.

Monsieur Leseur demande s'il serait possible d'envisager un ramassage bimensuel des ordures ménagères, compte-tenu de la baisse du volume ramassé suite aux différents tris et recyclages.

Monsieur Fléchy indique qu'un contrat est actuellement en cours au niveau de l'entreprise de ramassage des ordures et qu'une modification des fréquences de collecte ne peut donc pas être réalisée pour l'instant.

Après en avoir délibéré et étudié le bilan de l'année 2010, le conseil de communauté décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de la redevance ordures ménagères, comme suit :

Pour les particuliers :

Part/résidence/an : 54.00 € + Part/personne/an : 63.90 €

Pour les résidences secondaires : 117.90 €/an

Pour les activités professionnelles : 95.40 €/an

▪ **Questions diverses**

Ecole Intercommunale de Musique : Le Président informe l'assemblée que M. Bouchon, Directeur d'Art Vivant 52 a visité les installations de l'école de musique et rencontré certains élus. Il indique que ce nouveau directeur a apprécié le travail réalisé et M. Maillot en profite pour remercier Valérie Martin pour le travail formidable accompli.

Dans le cadre de la politique départementale de développement culturel, le Directeur d'Art Vivant 52 propose de soutenir l'extension de l'activité artistique de la communauté de communes, par le biais de la mise en place d'ateliers Théâtre. Des cours de théâtre pourraient ainsi être mis en place, dès le début de l'année 2011, à destination des adolescents et adultes.

Après délibération, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Information personnel communauté de communes : Dans le cadre de la gestion du personnel, le Président informe que Mlle Sophie Hardouin, adjointe administrative 2^{ème} classe à temps complet, est mise à disposition de la commune de Rochefort-sur-la-Côte, à hauteur de 5/35^{ème} et durant une période de 6 mois. Un recrutement direct d'une secrétaire en cours de formation, sera ensuite effectué par la commune de Rochefort.